

Sources et captages

Préservation et protection

Les lois fédérale et cantonale sur la protection des eaux contre la pollution ont pour but de préserver et d'assurer l'approvisionnement de la population en eau de boisson. Elles prévoient des zones de protection des sources dites "zones S" servant à protéger des pollutions bactériologiques les captages utilisés pour l'approvisionnement en eau potable. Leur détermination tient compte des conséquences de pollutions insidieuses ou accidentelles.

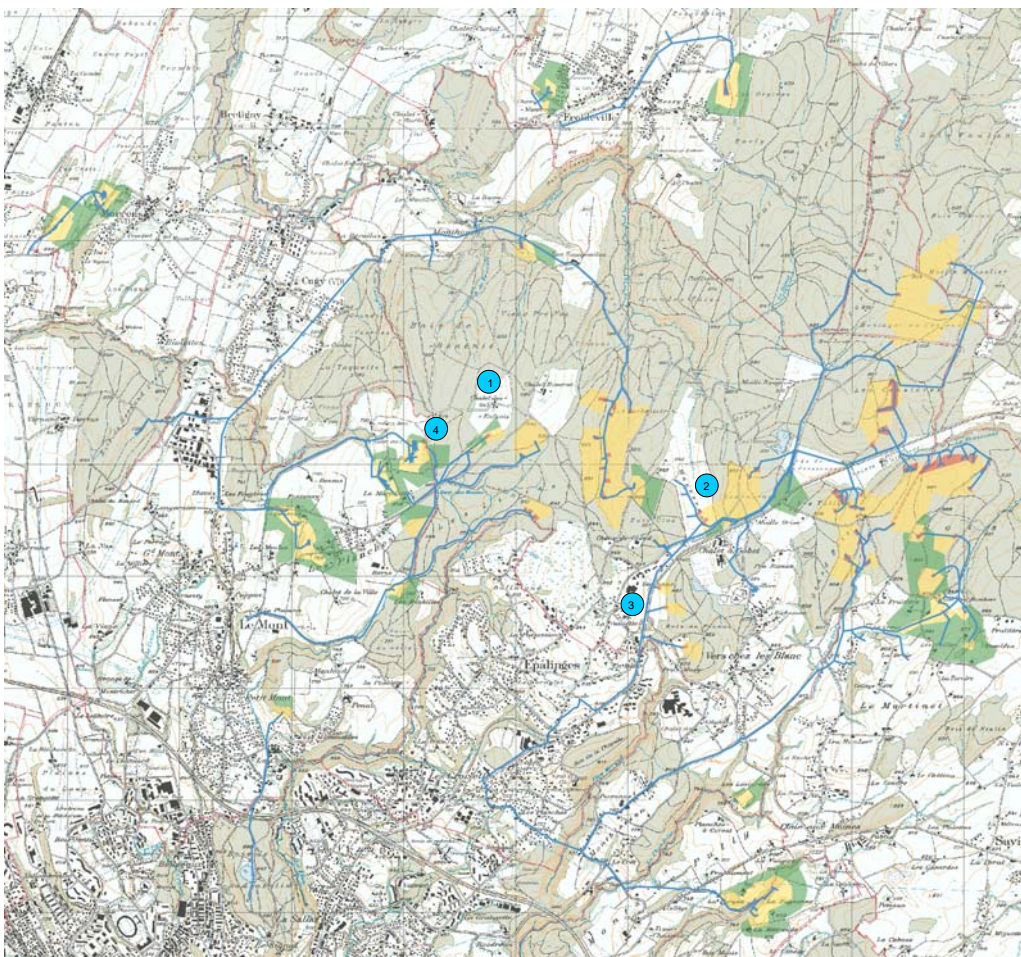
Les surfaces touchées par les zones S dépendent des conditions géologiques, hydrologiques, hydrauliques et topographiques et sont étudiées sur des bases scientifiques. L'utilisation des terrains en zones S est réglé par le règlement d'application du sol en zone de protection des sources. Pour limiter les restrictions d'utilisation du sol en zone S, cette dernière est divisée en trois zones :

Zone SI (zone de captage) Zone SII (zone de protection rapprochée) Zone SIII (zone de protection éloignée)

La zone SI permet d'assurer la protection du captage. La limite de cette zone est fixée par le temps de pénétration d'un polluant jusqu'au captage. Toute activité, agricole ou autre, sur cette zone est interdite.

La zone SII couvre un territoire dont les limites correspondent au temps de pénétration d'un polluant supérieur à 24 heures et inférieur à 10 jours. La zone SII est inconstructible.

La zone SIII couvre un territoire dont les limites correspondent au temps de pénétration d'un polluant supérieur à 10 jours et inférieur à 20 jours. La zone SIII est constructible.



Zones de protection des sources Lausannoises dans le Jorat

Les surfaces en zones de protection de la totalité des sources représentent environ 1'600 hectares et touchent le territoire d'une quinzaine de communes.

Captages en zone forestière :

Grâce à ce type de couverture, les mesures à prendre dans les zones de protection sont limitées au strict minimum.

Captages en zone agricole :

Collaboration nécessaire avec l'exploitant du sol afin d'adapter les méthodes d'exploitation pour garantir la qualité et la pérennité de la ressource.

Un autre danger est celui des pollutions chimiques et, plus particulièrement, les taux de nitrates en augmentation dans les eaux ces dernières années. Pour diminuer ces nitrates, la Confédération subventionne les agriculteurs qui acceptent de changer leurs méthodes d'exploitation agricole des sols du bassin d'alimentation des captages. Pour ce faire, une zone appelée "aire Zu" est scientifiquement établie autour du captage. Dans cette zone une étude agronomique établie avec l'agriculteur et un agronome déterminera les préjudices causés par une limitation d'exploitation du sol.

